Projet CDC de lutte douce contre l'érosion marine à Soulac, période 2022-2032
Enquête Publique
Vivre à Soulac

Membre du comité de suivi du PPRL depuis sa création,
se référant dès l'origine aux analyses théoriques du professeur R. Paskoff (Côtes en danger), favorable, face à l'érosion marine, à tout moyen qui évite d'aggraver le déficit en sédiments : *il faut donner à manger à la mer...*
et aux études du professeur J.P. Tastet (Bx 1) sur l'érosion littorale dans le Médoc (1994) : *quand la mer avance, on recule sa serviette.,*

l'association Vivre à Soulac ne peut que soutenir le projet de lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud de Soulac présenté par la CDC/MA

AVIS FAVORABLE, avec les observations suivantes.

Rechargements périodiques.

Les rechargements annuels printaniers, complétés de rechargements d'hiver en urgence, restent une technique maîtrisée et sans surprise, pour un résultat satisfaisant mais précaire.
Il y a lieu de rappeler qu'ils ne sont réalisables que grâce au rallongement et au renforcement de l'épi Barriquand à l'hiver 2014/2015, faisant suite aux nombreuses demandes de « vivre à Soulac » depuis 2003. Cet ouvrage piège un part significative des sédiments en transit dans la dérive littorale devant Soulac. Ils sont ensuite réutilisés pour recharger en sable le secteur VVF/Sables d'Argent.

Rallongement de l'épi Barriquand.
L'option d'un nouveau rallongement de l'épi, accompagné d'un reprofilage de son musoir fait partie des hypothèses qui peuvent améliorer la stabilité des plages vers le sud. Tout en favorisant une augmentation de la réserve en sable disponible pour les rechargements.

Rechargements massifs.

Les rechargements hydrauliques massifs (500.000 m3) à partir des produits de dragage du chenal de la Gironde représentent probablement une opportunité exceptionnelle de lutte douce semi-pérenne contre l'érosion à Soulac. Tout doit donc être mis en œuvre pour assurer le succès de cette opération expérimentale, sachant que la sauvegarde du patrimoine architectural et naturel de Soulac n'a pas de prix.
Or, les documents soumis à enquête publique, dans les volet F (présentation non technique) et B (dossier d'autorisation environnementale), doivent être clarifiés. S'ils prennent bien en compte les aléas liés aux conditions naturelles (météo, marées) et techniques, suivant une analyse probabiliste, ils entretiennent un certain flou. Notamment sur la localisation de la drague et des zones de refoulement. Ils manquent de précision sur la position des casiers filtrants, leurs dimensions, leur fonctionnement. En particulier, les modalités d'installation de canalisations terrestres sur une distance de 3.300m ne sont pas sans conséquences sur l'efficacité de celles ci, étant donné le profil imprévisible et changeant de l'estran. La mobilisation massive de moyens mécaniques (bulldozers et tractopelles) en phase travaux est source d'importantes dégradations du milieu.
Un ancrage de la drague au plus près des zones à traiter serait donc préférable pour peu que l'on puisse lever les difficultés d'accès par la mer.

Si ces questions techniques sont résolues, les rechargements hydrauliques massifs restent LA solution au problème.
On peut l'intégrer dans une approche plus globale du trait de côte..

Toutes les campagnes de mesure depuis le rallongement de l'épi Barriquand en 2015, concordent pour conclure que le littoral compris entre cet épi et le VVF est stable ou en accrétion, alors que l'érosion reste la règle entre le VVF et la Négade. Plus précisément, les données disponibles avant et après la construction de l'ouvrage de l'Amélie en 2004/2005 indiquent que le recul du trait de côte a été multiplié par deux de part et d'autre de cet ouvrage, par l'effet « marina ». Il s'ensuit un déséquilibre structurel entre le nord et le sud, aggravé par le point dur de l'Amélie. Ce qui rend ardue toute lutte contre l'érosion dans ce secteur et compromet le fonctionnement harmonieux de la cellule hydro-sédimentaire.
D'autre part, comme le rappelle le volet F (évolution du trait de côte, secteur de l'Amélie), il est admis que la stabilité des plages de Soulac pendant plus d'un siècle (1880 -1990) – et en particulier de 1940 à 1993 – peut être attribué à la présence à la hauteur de l'Amélie d'une importante formation sableuse, baptisée « banc de l'Amélie ».

Tant pour essayer de gommer l'effet négatif des ouvrages de l'Amélie que pour mettre en place une stratégie cohérente de lutte contre l'érosion marine entre la Négade et les Arros, l'opération envisagée de rechargement hydraulique massif, pourrait donc, à titre expérimental, viser à reconstituer artificiellement le banc de l'Amélie en s'appuyant sur le dispositif en place à l'Amélie et en l'aménageant. Par exemple en réduisant ou supprimant l'épi nord , dont le bilan sédimentaire paraît, au mieux, neutre, et en réduisant la digue principale à sa longueur initiale. Les espaces compris, au nord et sud entre la digue et le trait de côte pourraient alors servir à constituer les casiers filtrants aptes à recueillir les sables déversés par la drague pour les réinjecter dans la dérive littorale. Quitte à gonfler le volume de sable au droit de l'Amélie avant de laisser aux mécanismes naturels le soin de procéder à la répartition des sédiments en aval le long des dunes du Conservatoire.
En résumé, casser la logique de point dur, recréer le banc de l'Amélie et laisser agir la nature en l'aidant (et en la surveillant).

Sinon, à plus ou moins longue échéance, Soulac risque d'avoir à choisir entre délocaliser/relocaliser le hameau de l'Amélie, (sans garantie de résultat d'ailleurs), ou artificialiser l'ensemble de son trait de côte, y compris la plage centrale. Les projets de défense mixte, rechargements – ouvrages en dur, n'apparaissant que comme une tentative de retarder l'inéluctable.
Ce serait un choix lourd de conséquences financières, humaines ou environnementales.

Pour « vivre à Soulac », la conclusion s'impose.
Telle qu'elle est définie dans la Loi Littoral, la capacité d'accueil de Soulac, commune soumise à une forte érosion marine, ne permet pas le développement de plusieurs pôles urbains associés, chacun, à une plage dédiée : centrale N et S, Signal, VVF, Naïades, L'Amélie. Il conviendrait donc de mieux orienter l'activité balnéaire et saisonnière pour l'adapter à la fragilité et à la vulnérabilité du milieu.
Sachant que, pour une recomposition durable de l'espace, commencer par l'amont est préférable.

Dans le gros temps, on réduit la toile et on prend la cape.

Le 29 août 2022